



COMMUNE  
DE  
**CROISILLES**  
62128

Tél. : 03.21.07.57.57

Email : courrier@mairie-croisilles.fr

Internet : www.mairie-croisilles.fr

## Compte rendu

### Conseil municipal du 10 septembre 2022

#### Tableau de présence :

Serge BILLAUT	P	David BULCOURT	P
Elisabeth BULTEEL	AE (Monique Vandewalle)	Laure CORDONNIER	P
Mickael CUVELLIER	P	Gérard DUE	P
Xavier CHRETIEN	AE (Mathieu Rebout)	Alain GREBERT	P
Ludivine JAMPIERRE	AE (Jean-Paul Wissocq)	Raphaëlle MAGGIOTTO	AE (Caroline Santerne)
Cécile MARKOWSKI	P	Brigitte MERLIN	AE (David Bulcourt)
Mathieu REBOUT	P	Hervé SAINT-POL	AE (Gérard Dué)
Caroline SANTERNE	P	Eric SELLEZ	AE (Alain Grébert)
Fabien SELLIER	P	Monique VANDEWALLE	P
Jean-Paul WISSOCQ	P*		19 votants

*P : Présent – AE : Absent Excusé – ANE : Absent Non Excusé – ( ) : procuration*

**(\*) Monsieur Jean-Paul Wissocq, ayant en outre procuration de Madame Jampierre est arrivé en retard au Conseil Municipal et n'a pu participer aux 5 premiers votes.**

Secrétaire de séance : David Bulcourt

Ouverture de la séance à : 10h00

Déroulé de l'ordre du jour :

### 1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 mai 2022

Il vous est proposé d'approuver le dernier compte-rendu et de délibérer.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	17*	0	17*

### 2. Délibération à prendre : délégation au CDG 62 des paies du personnel (paie à façon)

Nous avons répondu favorablement, en avril dernier, à une proposition du centre de gestion de lui déléguer la gestion des paies du personnel.

Le conseil d'administration du centre de gestion a délibéré favorablement pour la mise en place de ce service.

Le coût pour la collectivité sera de 11 € par bulletin de paie.

La prestation de paie à façon débutera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Il vous est proposé d'accepter la délégation des paies au CDG62 et de délibérer.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	17*	0	17*

### 3. Délibération à prendre : acceptation de la proposition de rachat de l'ancienne gendarmerie par la Communauté de Communes du Sud-Artois

Le conseil communautaire a délibéré favorablement le 12 juillet 2022 pour le rachat à la commune de Croisilles de l'ancienne gendarmerie pour un montant de 350 000 €.

Afin d'acter définitivement cette opération immobilière il nous faut prendre une délibération.

Il vous est proposé d'accepter la proposition de rachat de l'ancienne gendarmerie par la CCSA et de délibérer.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	17*	0	17*

#### **4. Délibération à prendre : versement d'un rappel d'imposition liée à la construction de la MSP**

La mairie de Croisilles reste redevable de la redevance d'archéologie préventive et de la taxe d'aménagement relatives au permis de construire PC0622591600003 du 28 mai 2016 (construction de la MSP).

M. le Maire conteste cette redevance mais nous sommes mis en demeure de procéder à son paiement.

Le montant est de 21 100 €. La commune de Croisilles récupérera la part communale de la taxe d'aménagement (12 956 €) de laquelle seront déduits les frais de gestion ( 388,68 €).

Il vous est demandé de délibérer.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	17*	0	17*

#### **5. Délibération à prendre : médiation préalable obligatoire (CDG 62)**

Le centre de gestion du Pas-de-Calais met en place la médiation préalable obligatoire (MPO) pour les collectivités territoriales adhérentes.

Afin de pouvoir y recourir, il nous faut signer une convention.

La MPO vise à prévenir les litiges pouvant apparaître entre la collectivité et un salarié et à en proposer une remédiation à l'amiable.

Le coût (pour la collectivité) sera de 300 € par dossier de médiation.

Il vous est proposé d'adhérer à ce service et de délibérer.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	17*	0	17*

#### **6. Délibération à prendre : projet de halle couverte - demande de subventions (Conseil départemental, Conseil Régional, DETR, Europe)**

Par délibération du 5 avril 2022, la CCSA a décidé d'étendre les compétences facultatives à la compétence « création, entretien et gestion de la halle couverte d Croisilles ».

Cette extension de compétences ne peut être entérinée que si les conseils municipaux des communes membres la valident à la majorité (2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou la moitié des conseils municipaux représentant 2/3 de la population).

Sur 64 conseils municipaux :

- 32 ont délibéré défavorablement représentant une population de 12 383 habitants ;

- 16 ont délibéré favorablement représentant une population de 11 234 habitants ;
- 16 n'ayant pas délibéré, dans le délai de 3 mois, leur avis est réputé favorable. Ils représentent une population de 4 318 habitants.

Par conséquent, seuls 32 conseils municipaux représentant une population de 15 552 habitants étant favorables, il n'est pas possible d'entériner par arrêté préfectoral cette extension de compétences.

Convaincus de l'intérêt pour notre commune d'être dotée d'un tel équipement, nous ambitionnons de prendre en charge la maîtrise d'œuvre et les coûts relatifs à sa création et à son entretien.

Avant de lancer un possible chantier, il nous faut faire des demandes de subvention auprès des conseils départemental et régional, de l'Etat (DETR) et de l'Europe.

Monsieur Jean-Paul Wissocq conteste le coût prévisionnel trop important à ses yeux et l'utilité de la future halle couverte dans sa configuration actuelle et demande qu'on puisse y repenser et qu'on ne reste pas sur le projet initial, ce pourquoi il vote contre (ainsi que pour Ludivine Jampierre dont il a le pouvoir) cette délibération. L'intérêt d'une halle à Croisilles n'est néanmoins pas remis en cause.

Constat fait par JP Wissocq et échange autour des décisions prises dans les communes de la CCSA et de la communication faite en CCSA.

Que la proposition d'informer/consulter la population a été proposée par mes (JP Wissocq nds) soins mais refusée sous le prétexte que ce projet était intégré dans votre (groupe majoritaire nds) programme. Mais aussi que versus le projet initial, les arrêts des bus étant déplacés, cette hall couverte ne protégerait pas nos enfants ce qui m'amener à vous proposer de réfléchir à nouveau sur ce projet

Monsieur Fabien Sellier lui répond qu'en se basant sur un taux de subvention égal à 70%, baisser le coût de 580 k€ (coût estimé précisé dans les demandes de subvention) à 450 k€ ne ferait baisser le reste à charge pour la commune que de 39 000 €, soit 2,3% du budget de fonctionnement, ce qui est négligeable.

Il vous est proposé d'accepter que M. le Maire entreprenne les démarches de demande de subvention et de délibérer.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	2	17	0	19

## 7. Délibération à prendre : refinancement des prêts PLS ARKEA

Dans le cadre de la gestion de sa dette, Pas-de-Calais Habitat a procédé au refinancement des prêts PLS indexés Livret A (taux variable) d'Arkea, par des prêts à taux fixe auprès de la Banque Postale. Cette opération permet de ramener la durée de l'emprunt à 2052 au lieu de 2053.

La banque Postale demande au garant (la collectivité) la réitération de sa garantie.

Il vous est demandé de bien vouloir délibérer.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

### 8. Délibération à prendre : annulation d'un droit de réserve sur un terrain situé rue Eugène Hornez

Le 12 juin, nous avons voté le rachat d'un terrain rue Eugène Hornez le long de la Sensée (bande de 4 m de large sur 50 mètres de long). Le terrain a été mis en vente. Néanmoins, les services de l'urbanisme ont mis en lumière un sujet par rapport au PLUI qui nous oblige de lever la réserve sur ce terrain afin que le propriétaire puisse vendre son terrain.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

### 9. Délibérations Maison des Habitants

Mise en place d'un atelier Qi Jong le vendredi de 18h30 à 19h30 à la salle des fêtes.

15 € le stage de 10 séances

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

Atelier chant "si on chantait": 10 € pour l'année

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

### 10. Loyer de Khalil Ahmed

La trésorerie nous demande de prendre une délibération sur l'augmentation du loyer conformément aux indices. Il concerne le logement situé au 9 grand'place.

Il vous est demandé d'accepter cette hausse de loyer de 451,83 € à 457,67 €.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

### **11. Délibération : fixation du taux de taxe d'aménagement**

La taxe d'aménagement à Croisilles est de 3,5 % (part communale).

Nous devons prendre une délibération pour mettre en place le taux de taxe d'aménagement à Croisilles qui doit se trouver entre 1 % (mini) et 5% (maxi). Cette délibération doit être faite avant le 30 septembre 2022. A défaut, le taux sera remis à 1%.

Il vous est proposé de maintenir ce taux à 3,5%

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

### **12. Pour information : règlement intérieur du personnel – mise en œuvre au 1er janvier 2023**

La commune de Croisilles n'est pas encore dotée d'un règlement intérieur pour le personnel.

Il vous est proposé de prendre connaissance du projet de règlement intérieur joint qui sera présenté au comité technique du CDG62 pour approbation avant de vous le soumettre pour délibération.

Le règlement intérieur a vocation à organiser le travail, les périodes d'absence, l'utilisation des locaux et des véhicules, à rappeler les règles d'hygiène et de sécurité, les droits et obligations des agents publics, à organiser les procédures disciplinaires et le déroulement de la carrière.

Est joint également l'organigramme de la collectivité au 1<sup>er</sup> septembre 2022. Il fait mention des rattachements fonctionnels et hiérarchiques.

Jean-Paul Wissocq fait une remarque concernant les congés. Il demande que l'engagement de la collectivité de réponse dans un délai donné (15 jours) soit apporté. Remarque approuvée par le CM.

Jean-Paul Wissocq demande à ce qu'on puisse laisser le choix de payer les heures supplémentaires plutôt que de prioriser les repos compensateurs.

Fabien Sellier précise que Monsieur Wanin de la Trésorerie nous a confirmé hier (9/9/22) que les repos compensateurs devaient être privilégiés pour des raisons budgétaires dans le contexte actuel.

Constat de JP Wissocq d'un document volumineux de 27 pages dont 5 sur les Droits et obligations des agents publics et sur la Discipline

Deux points développés : un recrutement en catégorie B à pourvoir au secrétariat qui assurera la gestion du personnel ( à l'équivalent d'un DGS pour une commune de > 2000 habitants) et le futur repositionnement d'un salarié de la MdH en cours de formation en alternance en Master 2 pour prendre la direction de la MdH.

Il est acté qu'il peut être éventuellement mis en place un système de pointage hebdomadaire pour le suivi du travail des agents de la commune.

Fabien Sellier va renvoyer à l'ensemble du Conseil Municipal le document modifié avant envoi au Comité Technique du Centre de Gestion pour qu'il puisse le valider.

## 13. Questions diverses

Questions du groupe « Vision Croisilles »

*1/ Qui assure le suivi et le pilotage du budget de la MDH ? (qui est garant des comptes ?) Nous supposons qu'un bilan annuel des dépenses sont réalisées ? si oui merci de nous le transmettre*

Le suivi du pilotage est fait par la CAF en collaboration avec la mairie via un comité de pilotage.

Le bilan annuel est fait pour la CAF par le Directeur de la MdH. Toutes les actions sont justifiées auprès des financeurs, eu égard au projet social et à l'aide financière conséquente apportée.

Le Conseil Municipal vote les délibérations pour les actions spécifiques.

Pour information, cela coûte 80 000 euros à la commune

*2/ Ou en sont les travaux de déplacement des arrêts de bus évoqués en début d'année ?*

Cela devrait être installé à la fin septembre. Une information sera faite en amont à la population en coordination avec la RRT.

*3/ Concernant l'école élémentaire ou en est la mise en place de toilettes temporaires vu la situation désastreuse observées ?*

Le bon de commande est passé auprès de Portakabin. Ils seront disposés côté MDH, situation idéale pour l'électricité, l'eau et les rejets d'eaux usées.

L'intervention est imminente. Les anciennes toilettes seront condamnées définitivement à partir de ce moment-là.

*4/ Une communication peut-elle être faite (ou rappeler) concernant les demandes de pièces d'identités (CNI et passeport) ? (Jours, heure, démarche pour prendre un RdV*

La communication est faite sur la dernière de couverture du Croisilles Infos. Les mairies alentours font également cette communication.

Ce sera rappelé dans le prochain Croisilles Infos.

*5/ merci de nous diffuser comme vous vous y étiez engagés le global du budget primitif de la commune pour 2023 (Fonctionnement et charge, dotation association, emprunts amortissement)*

Fabien Sellier précise que pour 2023, cela n'a pas encore été fait. Il y a confusion, il s'agit bien du budget 2022 que Fabien Sellier remet en version papier en séance à Jean-Paul Wissocq.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 11h40.